

# QualiSR

est une association des différents intervenants au redressement des copropriétés fragiles ou en difficulté.

Ses membres sont répartis en **5 collèges** :

1. Le collège des professionnels de la gestion immobilière ;
2. Le collège des organismes de défense des consommateurs, des associations d'usagers ou de copropriétaires, des fondations et associations militant pour le droit au logement des personnes en difficulté ;
3. Le collège des opérateurs de l'habitat ;
4. Le collège des membres associés, représentants des pouvoirs publics, agences et établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, etc.
5. Le collège des partenaires, spécialistes de l'univers de la copropriété.

Sa mission est de promouvoir et faire évoluer la certification délivrée par SGS-Qualicert, et d'accompagner les syndicats souhaitant s'y engager.

Le rôle de l'association est de :

- Faire émerger et promouvoir la certification des syndicats engagés dans la prévention et le redressement des copropriétés en difficulté ;
- Faire reconnaître la valeur des syndicats engagés ;
- Sécuriser les intervenants au redressement des copropriétés ;
- Etablir et faire évoluer le référentiel des engagements pris par ces professionnels
- Constituer une communauté engagée dans le partage et le développement des techniques et des bonnes pratiques au service du redressement des copropriétés.

**REJOIGNEZ  
LA COMMUNAUTÉ  
DES QUALISR**

# QualiSR

Face au vieillissement du parc immobilier et de la crise économique, le phénomène des copropriétés en fragilité ou en difficulté ne cesse de s'accroître.

La profession de syndic doit désormais prendre en compte le traitement et la prévention des dégradations des copropriétés. Cette nouvelle dimension lui confère un rôle majeur dans la préservation du patrimoine immobilier et de l'équilibre social urbain.



## QualiSR

Association loi de 1901  
N°751231975  
Siège social :  
Fédération Soliha,  
27 rue La Rochefoucauld,  
75009 Paris  
associationqualisr@gmail.com

[www.qualisr.com](http://www.qualisr.com)  
[www.associationqualisr.org](http://www.associationqualisr.org)



**QUALISR  
UNE  
CERTIFICATION  
POUR  
VALORISER  
LES ÉQUIPES ET  
SÉCURISER  
LES PARTENAIRES**



# QUALISR / UNE CERTIFICATION

## DES SYNDICS ENGAGÉS DANS LA PRÉVENTION ET LE REDRESSEMENT DES COPROPRIÉTÉS



**Reconnaître et valoriser** les compétences distinctives des syndicats dans le redressement de copropriétés fragiles ou en difficulté :

- Gestion rigoureuse ;
- Suivi quotidien des problèmes, compétences en matière de maîtrise des charges ;
- Efficacité dans le recouvrement des charges et la mobilisation des ressources et dispositifs d'aides appropriées ;
- Réactivité et disponibilité adaptées à des cas difficiles.

Les engagements du référentiel permettent de garantir aux copropriétés en fragilité ou en difficulté un niveau de qualité de prestations supérieur adapté aux situations particulières de ses copropriétés.



**Sécuriser** la qualité de la prestation à l'égard des copropriétaires et des intervenants extérieurs (opérateur, financeurs, collectivités, Anah, USH, ANRU...).

QualiSR est une certification de qualité de service, née du besoin d'identifier et de formaliser les caractéristiques spécifiques de la prestation de syndic, requises pour les copropriétés fragiles ou en difficulté.

Ce besoin de certification est largement reconnu par l'ensemble des acteurs intervenant dans les processus de prévention et de redressement :

- **par les syndicats eux-mêmes**, qu'ils soient syndicats professionnels, organismes HLM ou structures associatives, afin que leurs compétences et expériences distinctives puissent être reconnues et rémunérées à leur juste valeur ;
- **par les copropriétaires et leurs associations** qui doivent disposer de critères précis et rigoureux dans le choix de leur syndic ;
- **par les opérateurs, collectivités territoriales, Anah et tout les autres intervenants** qui contribuent à la mise en place d'un dispositif de sauvegarde ou de redressement.



**Favoriser le financement des surcoûts de gestion** engendrés par la situation particulière des copropriétés concernées. Permettre de justifier les aides à la gestion susceptibles d'être débloquées dans le cadre des dispositifs publics nationaux ou locaux de prévention et de traitement des copropriétés en fragilité ou en difficulté.



**Qualifier les syndicats** pour la gestion des copropriétés fragiles, en difficulté, en administration provisoire ou éligibles aux dispositifs publics (POPAC, OPAH, plans de sauvegarde...), leur permettant d'exprimer leur engagement sociétal.

Le référentiel vise prioritairement les prestations des syndicats intervenant dans ces situations.

La certification pourra également constituer les prérequis d'expérience ou de qualification particulières permettant aux syndicats d'être désignés en direct en tant qu'administrateurs provisoires au sens de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 dans sa rédaction issue de la loi ALUR du 24 mars 2014.

